

Vendredi 25 mars : 2^{ème} journée dédiée aux élèves entrant en 2^{nde} Bac Pro

Action de prévention MLDS

- les 110 élèves seront répartis en 9 groupes de 12 ou 13 élèves pour trois temps d'ateliers d'une heure et demie chacun :
 - de 8h30 à 10h,
 - de 10h30 à 12h et
 - de 15h à 16h30
- Durant ces trois temps d'ateliers, les groupes tourneront sur 3 thématiques (Le métier d'élève, Gestion de conflits, Atelier photo) qui seront chacune proposées trois fois. Il y aura donc pour chaque créneau d'une heure et demie neuf groupes et 18 adultes pour les animer.
- Vous trouverez ci-dessous la répartition en binômes pour l'animation de ces ateliers.
- Afin d'en préparer le déroulement précis, une réunion sera organisée la veille, jeudi 24 mars à 17 heures (sur le créneau de concertation) à laquelle tous les participants sont attendus.
- Sur la plage horaire de 13h30 à 14h30, les élèves se regrouperont par groupes d'enseignement professionnel (2LOG A / 2LOG B / 2GA1 / 2GA2 / 2COM A / 2COM B / 2ACC / 2VTE, soit 8 groupes) selon le planning affiché dans les pages suivantes, dans une salle d'enseignement professionnel où ils auront à réaliser avec leur professeur une photo sur le thème "Je suis un pro" prise sur un plateau technique.

Pour rappel, la fiche descriptive des ateliers est en pièce jointe.

Vous remerciant vivement de votre implication, gage de la réussite de cette journée,

La Direction

	Gestion de conflit			Photo			Métier d'élève		
	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6	Atelier 7	Atelier 8	Atelier 9
8h30 10h	Belcourt	Jamis-Gilbert	Sall-Serieys	Kuhn	Ferry	El Hasani	Chaput	Gerard B.	Renaudot
	Bonnard	Michel V.	Gallice	Gerard F.	Passard	Volle	Bonnemberger	Longearet	Froissard
Groupe	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Salle	M. Parc	210	008	110	211	115	105	113	212
10h30 12h	Belcourt	Michel V.	Sall-Serieys	Acher	Ferry	Desainriquer	Chaput	Pierre	Froissard
	Michel J.	Perriguy	Saunier	Hilmi	Bouziane	Longearet	Pugnière	Decker	Renaudot
Groupe	4	5	6	7	8	9	1	2	3
Salle	M. Parc	210	211	110	008	216	105	113	212
	Atelier « Je suis un pro »								
13h30 14h30	2 LOG A	2 LOG B	2 GA1	2 GA2	2 COM A	2 COM B	2 ACC	2 VTE	
	Jamis-Gilbert	El Hasani	Gallice	Perriguy	Delhaye	Renaudot	Duboc	Grandmaire	
Salle	012	010	102	104	202	204	203	206	
15h 16h30	Belcourt	Duboc	Jamis-Gilbert	Douteau	Passard	Ferry	Chaput	Gérard F.	Grandmaire
	Acher	Saunier	Michel V.	Volle	Simonin C.	Gallice	Bonnemberger	Gérard B.	Renaudot
Groupe	7	8	9	1	2	3	4	5	6
Salle	M. Parc	216	009	110	211	208	105	113	212

Thèmes d'Atelier

ATELIER GESTION DE CONFLITS

Mmes Dubas / Falchi / Saunier / M. Froissard

(Jeux de rôle : histoires courtes)

Objectif de l'atelier :

Comprendre comment résoudre un conflit par le biais de jeux de rôle en ayant expliqué au préalable ce qu'est un jeu de rôle.

Thèmes :

Conflit en milieu professionnel : 3 acteurs : 1 stagiaire, 1 tuteur, 1 témoin + spectateurs actifs (grille d'observation)

Ex : retards, absences pendant le stage.

Conflit en milieu scolaire entre élèves : 4 acteurs : 1 élève harceleur, 1 élève harcelé, 2 témoins + spectateurs actifs (grille d'observation)

Ex : harcèlement/moquerie répétitifs, vol de fournitures.

Conflit en milieu scolaire entre le professeur et son élève : 1 professeur, 1 élève, 1 groupe classe + spectateurs actifs (grille d'observation)

Ex : oubli de ses affaires scolaires / retards / utilisation du portable, mauvaise posture.

Déroulement :

- Tirage au sort des thèmes et des consignes (temps imparti, chute du conflit,...)
- Répétitions (distribution des rôles, dialogues)
- Distribution de la grille d'observation pour les spectateurs
- Débats après chaque saynète (commentaires des acteurs et des observateurs en formulant des critiques constructives : « j'ai ressenti », « j'ai observé », « j'aurais plutôt joué comme cela » en utilisant le nom du personnage et en parlant à la troisième personne.

Moyens :

Costumes et petits accessoires (lunettes, chapeaux, stylos)

Règles à respecter :

- Respect des acteurs,
- silence pendant le jeu,
- pas de jugement de valeurs,
- remerciements.

ATELIER le « métier d'élève »

Mmes Antoine / Bonnemberger / Lentengre / Michel et Renaudot



- salle info Quizz en ligne (<http://qys2.com/viviani1>)
- puis échange / débat
- création d'affiche sur support numérique concernant une des questions posées

Proposition de questionnaire

Plusieurs réponses peuvent être cochées pour une question.

1. Pour moi, être en retard (dans toute situation) c'est :

- Arriver 5 minutes après l'heure.
- Arriver entre 5 et 10 minutes après l'heure.
- Arriver plus de 10 minutes après l'heure.

2. Ecouter de la musique via des écouteurs dans certaines situations de classe est :

- Impoli.
- Interdit.
- Autorisé.
- Toléré.
- Un élément qui gêne la concentration.
- Un élément qui favorise la concentration.

3. Ma tenue vestimentaire :

- Montre l'estime que j'ai de moi-même.
- Révèle mon appartenance à un groupe.
- M'est imposée.
- Reflète ma personnalité.
- N'a aucune importance pour moi.

4. J'utilise l'expression « Ca me casse les couilles ! » pour :

- Insulter.
- Ponctuer une phrase.
- Rire.
- Manifester mon mécontentement.
- Parler avec mes amis.
- Parler avec tout le monde.

5. Pour vous, cracher par terre est :

- Une habitude.
- Un défi.
- Un moyen de me démarquer.
- Sale.
- Accomplir un geste de santé.
- Etre irrespectueux de mon environnement.
- Puni par la loi.

6. Etre un bon élève c'est :

- Avoir des notes supérieures à 10.
- Avoir des notes comprises entre 10 et 12.
- Avoir des notes supérieures à 12.
- Faire son travail.
- Avoir ses affaires.
- Mal vu par les autres.
- Etre quelqu'un de sympa.
- Etre rejeté par les autres.
- Quelqu'un dont je peux profiter.
- Quelqu'un qui peut m'aider.
- Un ami.

7. Un mauvais élève c'est :

- Quelqu'un qui ne copie pas les cours/ ne fait pas son travail.
- Quelqu'un qui est en retard ou absent.
- Quelqu'un qui a des notes inférieures à 10.
- Quelqu'un qui a des notes inférieures à 13.
- Quelqu'un qui a des notes inférieures à 8.
- Un ami, quelqu'un de cool.
- Quelqu'un qui dort en classe.
- Quelqu'un qui ne peut pas m'aider.
- Quelqu'un qui anime la classe (perturbateur).

8. Respecter l'autre (élève ou adulte) c'est :

- Ne pas l'interrompre quand il parle.
- Ne pas l'insulter même pour rire.
- L'écouter.
- L'aider.
- Aller vers lui.
- Avoir une bonne hygiène.
- Exprimer mes opinions.

9. Me respecter c'est :

- Exprimer mes opinions
- Prendre soin de moi (nourriture, sommeil, hygiène, tenue vestimentaire).
- M'opposer aux autres.
- Etre fier de mes résultats
- Ne pas me laisser influencer (savoir dire non).

10. Quand je vois un détritit (canette, papier, mouchoir...)

- Je shoote dedans.
- Je le ramasse.
- Je le regarde et je passe mon chemin
- Je l'ignore.
- Je demande à quelqu'un de le ramasser...
- Je pars du principe que c'est à l'agent de le faire.
- J'ajoute le mien.

ATELIER PHOTO / DROIT A L'IMAGE

« Mon coin préféré au lycée » / « Ce que j'aime au lycée »

Mmes Belcourt et Sall-Seyriès, M. Passard

- Rappel du règlement intérieur : 2.7 page 5 et 3.4 page 7 + exemple rapport de comportement anonymé élève prise en photo et sanction
- Quizz / QCM sur papier ou en ligne: <http://gys2.com/viviani0>
- Donner le cahier des charges de la photo à prendre : Photo, effet de filtre possible, + commentaire court (« mon coin préféré » - « ce que j'♥ au lycée » – à plusieurs, mise en scène, personnes ou lieux)
- Brainstorming sur ce qu'ils vont prendre en photo pour que les sources d'inspiration soient multiples : travail sur trois thèmes :
 - Lieux de vie
 - Lieux de travail
 - Lieux de loisirs
- Chaque groupe part prendre sa photo
- Recueil des clichés par mms ou mail ou port USB ordinateur
- Visionnage par le groupe (clichés classés par thème)
- première sélection des 3 meilleurs clichés au sein de chaque groupe
- Les 27 clichés retenus à l'issue de la journée seront soumis au vote de toute la communauté scolaire par le biais d'un sondage (sur Pronote ou en ligne)

ATELIER PHOTO :

« Mon coin préféré au lycée » / « Ce que j'aime au lycée »

RAPPEL DU DROIT A L'IMAGE DANS LE REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, LE DROIT A L'IMAGE

Dès l'inscription, les responsables légaux et les élèves complèteront une autorisation ponctuelle permettant à l'établissement :

- d'utiliser et de présenter les œuvres réalisées par les élèves pendant leur formation. Ces œuvres font appel à la notion d'œuvre collective visée à l'article L 113-2 du code de la propriété intellectuelle. L'établissement conservera dans son patrimoine ces objets confectionnés pendant une année scolaire complète et à la demande de l'élève réalisateur pourra lui céder à terme, suivant la procédure habituelle de facturation.
- De procéder au tournage d'images ou de photographier leur enfant sur tous supports à des fins d'utilisation et de diffusion dans la presse et les publications (papier, internet, multimédia...) du LP dans le cadre de ses activités promotionnelles non commerciales.

INTERDITS

...Baladeurs, téléphones et autres objets permettant la diffusion et/ou l'enregistrement de séquences sonores ou vidéo qu'elles soient nuisibles ou pas à autrui sont interdits en état de fonctionnement dans les lieux de travail.

L'utilisation de ces appareils est proscrite en classe, au CDI, en étude, à la salle à manger, dans les couloirs, à l'internat et sur les trajets EPS (sauf autorisation expresse des CPE et personnels d'encadrement). En dehors des sanctions pénales et civiles relatives au droit à l'image, des sanctions pourront être prononcées à l'encontre des élèves (voir chapitre des procédures disciplinaires).

Attention : l'usage du téléphone portable, interdit en classe, sera, en particulier, considéré comme une tentative de fraude lors de tout contrôle organisé par les professeurs



DIAPORAMA ET QUIZZ SUR LE DROIT A L'IMAGE

Un diaporama sur le droit à l'image va vous être diffusé. Soyez attentifs, à l'issue de cette projection, vous participerez à un quizz

A VOUS DE JOUER MAINTENANT

Faisons un petit brainstorming pour ce donner des idées de photos à prendre autour du thème :

« Mon coin préféré au lycée » / « Ce que j'aime au lycée »

Notez ici vos idées de prises de vue avant de partir « shooter » :



Quizz – plusieurs réponses possibles (réponses exactes soulignées)

1. Je souhaite illustrer mon cours à partir d'une courte citation d'un article de presse (une ligne), dois-je demander l'autorisation au journaliste et au journal?
 Oui, je dois respecter la législation concernant la propriété intellectuelle en vigueur.
 Non, la citation est courte mais je dois préciser la source et le nom de l'auteur.
 Non, la citation est courte je peux la publier librement.
2. L'autorisation donnée par une personne de publier son image sur un cédérom est également valable sur un intranet ?
 Faux chaque type de support de diffusion doit être précisé Vrai
 Vrai pour le cédérom mais faux pour internet.
3. Je peux partager utiliser librement une photo prise lors d'une manifestation publique?
 Faux Vrai à condition que la photo ne soit spécifiquement cadrée sur une personne
4. Au cours d'une visite, vous achetez des cartes postales et voulez les publier sur votre site internet! Avez-vous le droit?
 Non, il faut une autorisation des photographes concernés.
 Oui, je l'ai payé elle m'appartient, j'en fais ce que je veux.
5. Les logos échappent-ils aux droits d'auteurs?
 Oui Non, il faut préciser qu'il est sous copyright et ne pas dénigrer la marque
6. Je prends en photo un copain dans la cour avec mon portable :
 je dois lui demander l'autorisation.
 Je n'ai pas besoin de lui demander car je lui ai promis de ne pas la diffuser.
 Je peux sans problème la montrer aux copains si l'image n'est pas envoyée depuis mon portable.
7. Il accepte que je le prenne en photo :
 Je peux conserver cette image dans mon portable.
 Je peux l'imprimer pour la diffuser dans le journal du lycée.
 Je peux la diffuser sur le net s'il m'en donne l'autorisation écrite.
8. J'ai participé à la manifestation lycéenne du mercredi 9 mars dernier. A la une du journal Vosges matin on me reconnaît bien comme les autres élèves avec moi au premier rang de la manifestation. Mes parents sont furieux car ils ne savaient pas que j'y participais :
 Je peux porter plainte car on ne m'a pas demandé l'autorisation pour publier la photo.
 Je peux demander de l'argent au journal pour avoir utilisé ma photo.
 Le journaliste avait le droit car on ne me distingue pas plus que les autres.
 Je vais avoir une demi-journée d'absence injustifiée sur Pronote ☹.
9. J'ai publié sur les réseaux sociaux une photo d'un copain avec son autorisation de le photographier et de diffuser la photo, mais le commentaire que j'ai ajouté ne lui plaît pas
 J'ai l'obligation de la retirer s'il n'est pas content.
 Ses parents peuvent porter plainte pour cette diffusion qui nuit à son image.
 Il ne peut rien faire, il m'avait autorisé par écrit.
10. Un CPE est pris en photo durant une intervention auprès d'élèves. Les clichés sont diffusés sur Snapchat assortis de commentaires douteux. Quelle pourrait être selon vous la sanction à appliquer :
 aucune
 une lettre d'excuse
 2 heures de retenue
 quelques journées d'exclusion-inclusion
 une journée de mesure de responsabilisation
 exclusion définitive

